



# Fiche de Données de Sécurité

## Monoammonium Phosphate, MAP



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	Monoammonium Phosphate, MAP
<b>Code du produit</b>	N.Av.
<b>Autres moyens d'identification</b>	Phosphate d'ammonium monobasique, PAM, Dihydrogénophosphate d'ammonium, Sel de monoammonium. Cette fiche signalétique s'applique aux produits Agrium suivants: 11-52-0 Engrais au phosphate d'ammonium, 10-49-0 Engrais au phosphate d'ammonium, 10-50-0 Engrais au phosphate d'ammonium.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Fertilisant/Agricole. Agent actif dans les extincteurs en poudre sèche de type A, B, et C.
<b>Fabricant</b>	Sylvite 3221 North Service Road, Suite 200 Burlington, Ontario Canada L7N 3G2  Tél. 1-800-229-0602 Télé. 905-315-2083 <a href="https://www.sylvite.ca/">https://www.sylvite.ca/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre Anti-Poison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. Canutec: 613-996-6666 (pour le transport)

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

Irritation oculaire (Catégorie 2B)

**ATTENTION**

H320 : Provoque une irritation des yeux

H316 : Provoque une légère irritation cutanée

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Irritation cutanée (Catégorie 3).

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Phosphate d'ammonium monobasique	7722-76-1	99 - 100 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer la peau à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau et aux yeux.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Subit une décomposition thermique à haute température et produit des gaz toxiques et combustibles : l'ammoniac, des oxydes d'azote et des oxydes de phosphore.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Ce produit va promouvoir la croissance des algues qui peuvent dégrader la qualité de l'eau et de son goût. Prévenez les utilisateurs de l'eau en aval.

<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Bien aérer l'endroit. Éviter les conditions qui produisent de la poussière. Ne jamais faire progresser votre ouvrage à contre vent. Travaillez toujours avec un vent latéral ou de dos. Aspirer ou balayer et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.
---------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer la poussière. Utiliser de façon à ne pas en générer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Protéger le contenant contre les dommages physiques. Tenir à l'abri de l'humidité.
<b>Température de stockage</b>	5 à 25°C (41 à 77°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible.			
Phosphate d'ammonium monobasique	VEMP (8h)	Poussière respirable	5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		Poussière totale	15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de nuisances d'exposition par de la poussière, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type N95.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			



Lunettes de sécurité Gants de nitrile

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Solide (Granules)	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Couleur</b>	Vert pâle, brun ou gris, selon la source d'alimentation.	<b>Limite d'inflammabilité</b>	S.O.
<b>Odeur</b>	Inodore	<b>Point d'éclair</b>	S.O.
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	S.O.
<b>pH</b>	5 @ 10%	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	190°C (374°F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	190°C (374°F)	<b>Densité de vapeur</b>	N.Dis. (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	S.O.	<b>Densité relative</b>	1.8 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau chaude. Partiellement soluble dans l'eau froide.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	S.O.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	S.O.	<b>Viscosité</b>	S.O.
<b>% de volatilité</b>	0%	<b>Masse moléculaire</b>	115.02

N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Corrosif pour les métaux en milieu humide. Corrosif pour l'aluminium et l'acier. Légèrement corrosif pour le zinc et le cuivre. Le contact avec une base libère de l'ammoniac.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Tenir à l'abri de l'humidité.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants forts, hypochlorite de sodium, agents de réduction, bases fortes, acier, aluminium, cuivre, zinc.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Phosphate d'ammonium monobasique Ingestion 5750 mg/kg Rat DL50 Peau >7940 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Irritation des yeux, Humain : Légèrement irritant (IUCLID). Irritation des yeux, Lapin : L'application d'une solution 0.1M provoque un oedème de la cornéen en 3 heures. Peut causer une irritation des yeux. La poussière et la poudre peuvent irriter les yeux par frottement. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Irritation/corrosion de la peau, Humain : Légèrement irritant (IUCLID). Irritant après un contact prolongé. Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau. La friction mécanique peut augmenter l'irritation de la peau.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation de la poussière peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.</p> <p><b>Voie orale</b> Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion d'une grande quantité de cette substance peut provoquer des nausées, des vomissements, Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les composés de phosphate sont généralement reconnus comme sûrs (GRAS) par la FDA (USA) lorsqu'ils sont utilisés comme additif alimentaire tant pour l'alimentation humaine et l'alimentation des ruminants conformément aux conditions prescrites.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >85.9 mg/L; 96hr (OECD 203) Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 155 mg/L; 96hr
<b>Persistance</b>	Non persistant.
<b>Dégradabilité</b>	

	Biodégradable. L'anion et le cation sont des nutriments pour les plantes et les microbes. L'ammonium présent dans le produit peut être biodégradé par nitrification par des bactéries. Les sels inorganiques ne sont pas susceptibles à la photodégradation.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune bioaccumulation. Ce composé libérera des phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité, et appauvri en oxygène. À des concentrations extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Le déversement dans un cours d'eau peut provoquer des effets en aval.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Soluble dans l'eau. Ce produit libérera des ions ammonium. Avec l'augmentation du pH, sol plus alcalin, la fraction d'ammoniac gazeuse augmente. L'ammoniac est un toxique pour les poissons.
<b>Autres effets nocifs</b>	Effet toxique sur les organismes aquatiques résultant de la variation du pH. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information disponible.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Phosphate d'ammonium monobasique	7722-76-1		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Phosphate d'ammonium monobasique	7722-76-1	X								

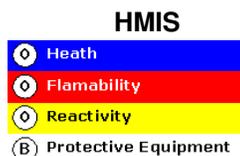
- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

#### Autres réglementations

- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Cette substance est répertoriée dans Ammoniac (total). Cette substance est répertoriée dans Phosphore (total) (Identificateur de substance NA - 22).



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Sylvite 2016-02-18
<b>Version</b>	02
<b>Autres informations</b>	<p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2013-05-06.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2, 8, 11 et 15.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> </ul>

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.